



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contenus dégradants pour les femmes ou contraires à l'égalité dans la publicité

Question écrite n° 26291

Texte de la question

Mme Mireille Clapot attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les contenus dégradants pour les femmes ou contraires à l'égalité dans la publicité. La diffusion des stéréotypes de genre passe notamment par la représentation des femmes dans l'espace public. Il arrive ainsi que la publicité véhicule des contenus qui rabaissent l'image des femmes ou les enferme dans des positions caricaturales. L'égalité entre les femmes et les hommes étant une cause mondiale, une charte des publicistes s'engageant à ne pas présenter de contenus dégradants pour les femmes ou contraires à l'égalité pourrait être écrite et signée par de nombreux pays engagés pour cette cause. À l'instar des propositions contenues dans le rapport dont elle a été corapporteuse (n° 844 - avril 2018), elle lui demande donc s'il pourrait être envisagé d'inciter plusieurs États à décliner à l'international une telle charte des publicistes.

Données clés

Auteur : [Mme Mireille Clapot](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26291

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2020](#), page 725

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)